

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. Excusés : Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. Pouvoirs : Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2010-031

SEANCE DU 8 AVRIL 2010

OBJET : Adoption budget primitif 2010
Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la délibération n°2010-028 en date du 8 avril 2010 adoptant le compte administratif 2009, et la délibération n°2010-029 en date du 8 avril 2010 adoptant le compte de gestion 2009,
Vu la délibération n°2010-030 en date du 8 avril 2010 affectant le résultat de l'exercice 2009,

Madame Catherine MAURIN, adjointe aux finances, expose le contenu du budget assainissement de l'exercice 2010 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif assainissement pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif assainissement de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	110 454,00 €	138 618,67 €
Recettes	110 454,00 €	138 618,67 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES